

**UNE EXPO DE PHOTOS PRÉSENTE LES MUTATIONS DE LA VILLE LY A 60 ANS**  
Lausanne et région, page 17



**MALVOYANTE, ELLE RÉUSSIT À LANCER SA COLLECTION DE HAUTE COUTURE**  
Riviera-Chablais, page 19



VANESSA CARDOSO

# Vaud & régions

**Vaud**  
Lausanne & région  
Riviera-Chablais  
Nord vaudois-Broye  
La Côte

## Protection

# Les pompiers interdits de jouer aux reporters photo

**Via une charte éthique, des corps de pompiers veulent se prémunir contre la diffusion d'images prises durant les interventions**

Lauriane Barraud

Avec des téléphones portables toujours plus performants, rien de plus facile que d'immortaliser un incendie, un accident ou tout autre fait divers et de le poster ensuite sur un réseau social ou de l'envoyer directement à un média. Une tentation toujours plus grande, qui n'épargne personne. Mais, dans certains cas, les conséquences peuvent être problématiques. Notamment si le cliché est pris par un sapeur-pompier en pleine intervention. Tenus au devoir de réserve, à des règles déontologiques strictes et au secret de l'enquête (*lire l'encadré*), les corps de pompiers du canton entendent se prémunir contre les dérives qui pourraient venir de leurs rangs. Surtout à l'heure du boom des réseaux sociaux.

### Nyon en avance

Dans ce domaine, Nyon fait figure de pionnière. Il faut dire qu'en 2011, le Service de défense incendie et de secours (SDIS) de la région a été directement confronté à cette problématique. «Nous avons eu le cas d'un pompier qui a posté une image sur un réseau social après être rentré d'un accident de la route», raconte Pierre-Yves Corthésy, commandant. Nous avons rapidement pris les mesures pour la retirer et nous avons élargi à l'ensemble du corps le protocole qui ne concernait, à la base, que le groupe audiovisuel.

Créé en 2005, celui-ci est composé de sapeurs habilités à prendre des photos ou des vidéos lors de sinistres, sur le seul ordre du chef d'intervention. En filigrane, il s'agit également pour les soldats du feu de pouvoir contrôler leur image. «Nous ne pouvons rien faire contre la prise de clichés par des badoards, par contre je ne tolère pas que cela vienne d'un de mes hommes, poursuit le responsable nyonnais. Cela va clairement à l'encontre de notre éthique.»

Désormais, la prévention face à ces dérives et le rappel du devoir de réserve d'un pompier sont clairement intégrés dans la formation des nouvelles recrues.

L'expérience nyonnaise a donné une certaine impulsion dans la région. Morges s'en ins-



**Spécialiste**  
Yves Gauthier est responsable de la cellule audiovisuelle des pompiers de Nyon, seule autorisée à prendre des images lors d'interventions. A. ROUCHE

pire largement pour établir une charte éthique, qui devrait entrer en vigueur début 2014. Le texte déterminera clairement ce que les hommes du feu peuvent faire ou ne pas faire sur le terrain. «Nous devons apprendre à maîtriser les nouvelles technologies et éviter que les débordements ne viennent de l'intérieur.»

Commandant des pompiers de Morges et de sa région, Eric Henry est déterminé à poser un cadre très clair. «Même si nous n'avons pas connu de réels problèmes, il est arrivé que nous devions rappeler nos hommes à l'ordre, poursuit le responsable. Aujourd'hui, tout le monde a un appareil photo

dans la poche et il est facile, voire même parfois tentant, de prendre un cliché.» Parallèlement à cette charte, les pompiers de la région morgienne seront, eux aussi, dotés d'un groupe audiovisuel.

«Les images prises par le groupe audiovisuel ne sortent pas de la caserne et sont utilisées principalement pour la formation ou les rapports d'activité», précise encore Pierre-Yves Corthésy. Et, plus généralement, le commandant de s'inquiéter de l'émergence de la prise de photos et de vidéos par le public lors des interventions: «Lorsque nous rentrons à la caserne, nous sommes sûrs de trouver au moins une image sur

internet. Je suis persuadé que certains ont le réflexe de prendre un cliché avant même de nous appeler ou de porter secours.»

### Tolérance zéro

Ailleurs dans le canton, la problématique de la prise d'images par des pompiers en intervention est aussi largement présente. Au SDIS des Salines, qui couvre notamment Bex, Gryon et Ollon, le commandant Grégoire Perrin a dû, lui aussi, rappeler certaines règles. Contrairement à Nyon et à Morges, il n'existe pas de directives écrites à ce sujet. «Pour l'instant, cela suffit de le rappeler oralement à nos hommes, mais nous

prendrons des mesures si ce phénomène s'amplifie», explique-t-il, tout en rappelant que son corps est doté d'un photographe officiel.

Son homologue d'Yverdon-les-Bains, le commandant Jean-Michel Benay, rappelle qu'il est impossible de contrôler l'ensemble des réseaux sociaux des sapeurs-pompiers. Mais, comme pour le SDIS des Salines, la prévention orale suffit pour le moment. «Si l'on n'importe quel problème sur le terrain, je rappelle une fois les règles à mes hommes, mais pas deux», prévient le responsable, qui, pour l'instant, n'a jamais dû se séparer d'un pompier.

## La situation est différente à Lausanne

Si les corps régionaux tentent de se prémunir contre ces nouvelles dérives, les pompiers lausannois, qui forment le seul groupe professionnel du canton, ne connaissent pas vraiment le même problème. «Nous n'avons pas été confrontés à cette problématique, car nous avons toujours clairement exprimé les règles à respecter à nos

pompiers», précise Michel Gandillon, porte-parole. Outre le règlement communal et des directives internes sur le sujet, les sapeurs-pompiers sont tenus au secret de fonction. Cependant, lors de certaines interventions spectaculaires, à l'image de l'incendie de Secur'Archiv à l'avenue de Provence en 2009, des directives internes ont été

émises. En substance, elles rappelaient qu'un intervenant ne doit pas prendre de clichés sur un sinistre.

Car les pompiers doivent être encore plus vigilants si la justice est saisie après un sinistre. «Si une enquête est en cours, l'utilisation de clichés est soumise à l'approbation du juge», note de son côté François Iff, inspecteur

cantonal des pompiers à l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Celui-ci précise enfin que, dans le cadre de la formation de base des sapeurs-pompiers volontaires, un volet sur l'utilisation d'images a d'ores et déjà été planifié. Et ce en collaboration avec les corps de pompiers nyonnais et lausannois.



A Lavey-les-Bains, 500 000 clients par an seront taxés. FLORIAN CELLA